

ASSEMBLEE GENERALE du 28 AVRIL 2017

RAPPORT MORAL du PRESIDENT POUR L'EXERCICE 2016

Le présent rapport est établi conformément aux dispositions de l'article 7 des statuts de notre association.

I - ACTIVITES DE L'ACEMIP EN 2016

1.1 - Rappel de la composition du Conseil d'administration

Le Conseil d'Administration que votre assemblée a élu est composé de 19 membres, soit le maximum prévu par nos statuts :

Michel AZIMONT (31)	Edmond LEFRANÇOIS (46)
Isabelle BENTOLIA (31)	Robert LERAT (81)
François BOUDIN (31)	Christian MARTY (82)
Jean Louis DELJARRY(81)	Michel ROUX (31)
Marie Christine FAURE (31)	Michel SABLAYROLLES (31)
Didier GUICHARD (12)	Jean Luc SUTRA (09)
Jules HERIN (09)	Hervé TEYCHENE (31)
Michel JONES (31)	Jean Jacques VIDAL (31)
Christian LASSERRE (31)	Jean marie WILMART (46)
Jacques LEFEBVRE (12)	

1.2 - Réunions du Bureau et du Conseil d'Administration

Dans un souci de simplification, toutes ses réunions du conseil d'administration sont mixtes bureau-conseil étant donné que la plupart des administrateurs sont membres du bureau. Aucune distinction n'est plus faite entre réunions du conseil et réunions du bureau.

Le Conseil d'Administration s'est réuni 6 fois au cours de l'année, les 4 février, 16 mars, 03 avril, 31 mai, 16 septembre, et 09 novembre.

Lors de la réunion du 3 avril 2016, le Bureau a été élu pour l'exercice 2016. Sa composition, est la suivante :

Président : Christian LASSERRE ;

Vice-présidents : Marie Christine FAURÉ, Michel ROUX ;

Délégués départementaux : Jules HERIN (ARIEGE) ; Jacques LEFEBVRE (AVEYRON) ; Michel JONES (HAUTE GARONNE) ; Edmond LEFRANÇOIS (LOT) ; Robert LERAT (TARN) ; Christian MARTY (TARN ET GARONNE)

Secrétaire : Michel JONES, secrétaire adjointe : Isabelle ZUILLI ;

Trésorier : Jean Luc SUTRA ;

Pour compléter son organisation opérationnelle, le conseil a également désigné les responsables d'autres fonctions qui compètent celles prévues par nos statuts :

Commission Formation : Jacques LEFEBVRE (président jusqu'au 31-12-16)), Didier GUICHARD, Marie Christine FAURE, Robert LERAT, Michel ROUX (président à compter du 01-01-17), Jean Jacques VIDAL, Jean Marie WILMART;

Visites de sites : François BOUDIN, Michel AZIMONT ;

Gestion du site internet : Christian MARTY ;

Relations avec la CNCE : Hervé TEYCHENE ;

Pour l'animation du site internet, le conseil a réparti la responsabilité de la tenue et la mise à jour des différentes rubriques du site comme suit :

- « Qui sommes nous » : par Michel JONES avec les différents procès verbaux des réunions du CA et AG ;

- « Formations » : par Jacques LEFEBVRE.

- Visites et « Conseils aux CE » : François BOUDIN

- « Actualités » et calendrier général : Michel ROUX

- « Liens utiles » : Jean-Jacques VIDAL

François BOUDIN, Michel SABLAYROLLES et Hervé TEYCHENE sont tous trois Présidents d'honneur de notre association.

Contrairement à une pratique ancienne, les réunions du Conseil d'Administration se sont plus tenues au Tribunal Administratif de Toulouse en raison d'une décision du Président Christophe LAURENT résultant de la saturation des locaux du tribunal. Le conseil s'est organisé pour tenir ses réunions dorénavant à la Préfecture ou dans les salles mises à sa disposition par la mairie de Toulouse.

1.3 – Evolution des commissaires enquêteurs agréés et du nombre d'enquêtes

Désignations des commissaires enquêteurs

Le tableau suivant représente l'évolution des désignations de commissaires enquêteurs et de commissions d'enquêtes par le tribunal administratif.

Département	2016		2015		2014		2013		2012	
	total	dont comm.	total	dont comm.	total	dont comm.	total	dont comm.	total	dont comm.
Ariège	34	0	25	0	34	2	31	0	36	0
Aveyron	35	1	31	1	26	0	50	0	56	3
Haute Garonne	103	8	105	8	69	4	133	9	184	2
Lot	35	2	24	2	21	0	51	1	59	0
Tarn	47	2	40	2	47	2	61	2	81	4
Tarn et garonne	29	2	37	2	20	0	52	0	41	2
	283	15	262	15	217	8	378	12	457	11

Pour mémoire, le nombre total de désignations a été de 687 en 2005. Depuis cette période, le nombre d'enquêtes publiques a fortement régressé. Cette baisse a été vertigineuse en

2014 (- 43%). L'année 2015 puis l'année 2016 ont marqué une certaine reprise mais à un niveau très inférieur à ce que nous avons connu dans le passé que nous ne retrouverons plus en raison principalement du relèvement des seuils pour les ICPE, de la généralisation en cours des enquêtes uniques et de l'arrivée prochaine des PLUi.

Le nombre d'enquêtes par commissaire enquêteur est légèrement remonté pour se situer à 1,3 en tenant compte des commissions d'enquête.

L'objectif de parvenir progressivement à un effectif de commissaires enquêteurs compatible avec la réalisation de 2 enquêtes par an semble être adopté par les commissions d'agrément.

Effectif des commissaires enquêteurs

Pour 2016, les commissions départementales présidées par les magistrats du Tribunal ont procédé à 27 radiations, et au recrutement de 16 nouveaux commissaires (Voir le rapport financier établi par le Trésorier). Le nombre de commissaires enquêteurs agréés en 2017 est descendu à 237 (248 en 2016).

1.4 - Les grandes lignes des activités

Les relations avec le Tribunal Administratif

L'année 2016 a été principalement marquée par la démarche que nous avons entreprise auprès du Président Laurent en vue d'une meilleure indemnisation de nos missions. Cette démarche faisait suite :

- à diverses améliorations déjà obtenues auprès du président Moussaron (prise en compte de l'ensemble des frais de déplacement, de la visite de site, de toutes les réunions avec le porteur de projet et autres auditions),
- à une sensibilisation du président Laurent aux écarts importants entre nos demandes d'indemnisation et la taxation émise par le TA.

A la suite d'une enquête pratiquée auprès de vous, votre conseil d'administration a décidé d'adresser un courrier au président Laurent. Nous vous communiquons la teneur intégrale de ce courrier daté du 26 septembre 2016.

« Monsieur le Président,

Lors de notre première rencontre, puis en prévision de notre Assemblée Générale début avril, j'ai appelé votre attention sur l'incompréhension et l'insatisfaction de beaucoup de nos adhérents, relatives aux indemnités qui leur sont attribuées au titre des enquêtes publiques dont vous avez bien voulu leur confier la conduite. Il apparaît, en effet, que leurs demandes d'indemnisation font presque toujours l'objet d'écarts souvent importants non assortis d'explications leur permettant de les comprendre.

S'ils admettent que la rémunération de leur travail a le caractère d'une indemnisation, cela signifiant que leurs missions ne sont pas rémunérées à leur vraie valeur, ils estiment que ce caractère est acté concrètement par le faible montant de la vacation horaire fixé par décret. En devenant commissaire enquêteur, ils ont accepté ce principe, car la plupart d'entre eux aspire prioritairement à rendre service à la collectivité en lui consacrant une partie de leur temps. Pour autant, ils comprennent mal les raisons pour lesquelles, à ce tarif horaire faible et inchangé au demeurant depuis 16 ans, vient s'ajouter un décompte ne prenant pas en compte tout le temps qu'ils déclarent consacrer à leurs missions.

L'insatisfaction s'est renforcée ces derniers mois par l'inquiétude que génère la perspective que leurs indemnités puissent être assujetties à charges sociales.

Afin de mieux cerner la réalité et l'importance des réductions appliquées à leurs demandes d'indemnisation, nous avons réalisé une enquête auprès de nos adhérents portant sur 198 enquêtes conduites au cours des 3 dernières années en distinguant l'indemnisation des

temps passés de celle des frais engagés.

Le dépouillement de cette enquête nous a permis de constater :

- *avec satisfaction, qu'à la suite des demandes que nous avons formulées auprès du Président Moussaron, les frais engagés sont indemnisés pratiquement à 100% depuis 2015 contrairement à la situation antérieure.*
- *que 92% des indemnisations des temps passés font l'objet d'un abattement dont l'ampleur excède 20% dans 71,2 % des cas (49,5 % excédant 30%).*

D'autres informations plus parcellaires mais convergentes semblent indiquer que les pourcentages de réduction sont d'autant plus forts que l'enquête est importante et complexe.

Nous avons également interrogé plusieurs associations régionales de commissaires enquêteurs (Ile de France, Languedoc Roussillon, Provence, Alsace, Adour Gascogne) qui nous ont indiqué que les taxations du ressort des tribunaux dont ils dépendent ne feraient pas l'objet, sinon de manière exceptionnelle, de décote importante sur les indemnisations demandées. C'est le cas également des Préfectures de la Haute Garonne, de l'Ariège et du Tarn pour les enquêtes dont elles assurent la taxation.

Le constat que nous faisons apparaît d'autant plus paradoxal que le niveau de compétence et d'investigation des commissaires enquêteurs a fortement progressé ces dernières années : complexité des enquêtes, exigence de qualité des rapports et singulièrement des conclusions motivées, émergence d'un rôle de conseil sollicité par les autres acteurs pour l'organisation de l'enquête (autorités organisatrices et responsables de projet), nécessaire voire obligatoire participation à de nombreuses formations non rémunérées ni défrayées pour se tenir à jour d'une législation en perpétuelle évolution.

Il tend à montrer que le mécontentement qui se manifeste est justifié. Aussi, je sollicite de votre bienveillance un entretien pour comprendre les modalités concrètes de l'établissement actuel des taxations que vous ordonnez et envisager avec vous quelles évolutions pourraient être adoptées en vue de parvenir à une amélioration de l'indemnisation des commissaires enquêteurs.

Comptant sur votre compréhension, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de toute ma considération. »

En réponse à ce courrier, le Président Laurent nous a reçu (Christian Lasserre et Michel Sablayrolles) le 30 novembre 2016.

Le président LAURENT, très cordial et manifestement à l'écoute, nous a accordé près de deux heures et demie. Il s'est déclaré d'emblée sensible au courrier que nous lui avons adressé fin septembre, surpris de découvrir l'importance et la fréquence des abattements pratiqués sur nos demandes d'indemnisation.

Nous appuyant sur une présentation des réalités concrètes de nos missions, nous avons pu lui exposer en toute franchise toutes les raisons (y compris à partir de cas concrets) qui justifient que les pratiques actuelles évoluent.

Comprenant notre argumentation, le Président Laurent **nous a donné son accord de principe sur une revalorisation de nos indemnités sans pour autant fournir plus de précisions sinon de dire que cette revalorisation concernerait les rapports de qualité.**

Nous pouvons interpréter sans risque d'erreur que « rapport de qualité » signifie principalement rapport comportant un investissement personnel du commissaire enquêteur se traduisant par de réelles conclusions personnelles étayées et motivées.

A cet égard, il a souligné le fait qu'il adressait encore des demandes de compléments de conclusions à certains de nos collègues. Il semble qu'en 2016 ces demandes se soient poursuivies.

La formation des commissaires enquêteurs

10 formations ont été dispensées en 2016 dont 4 par l'IEJUC, 3 par la DREAL et 3 par l'ACEMIP.

Le bilan des stages réalisés en 2016 est résumé dans les tableaux ci-dessous.

Les formations de l'IEJUC et une formation de l'ACEMIP ont été réalisées sous maîtrise d'ouvrage de la DREAL.

Des commissaires enquêteurs expérimentés de l'ACEMIP ont participé à l'animation de 4 des formations de l'IEJUC et de 1 formation de la DREAL pour les enrichir du côté pratique indispensable très apprécié par les stagiaires.

IEJUC

	Date	Nb de PARTICIPANTS
Le droit de l'enquête publique	09/02/2016	16
Le rapport d'enquête publique	16/02/2016	16
Initiation à l'urbanisme : appr. juridique	15/03/2016	16
Les documents d'urbanisme	12/04/2016	79
		229

DREAL

		Nb de PARTICIPANTS
Initiation à l'urbanisme : appr. pratique	24/03/2016	25
Le SRCE	20/09/2016	118
L'eau	19/10/2016	107
		135

ACEMIP

		Nb de PARTICIPANTS
La pratique de l'enquête publique	07/03/2016	13
La DUP	11/05/2016	95
L'archéologie préventive	15/11/2016	77
		268

La DREAL a financé la formation sur la pratique de l'enquête publique dispensée aux nouveaux commissaires enquêteurs, pour un montant total de 1719 €.

La formation sur la DUP a été organisée par Christian LASSERRE, Robert LERAT et Jean Marie WILMART qui ont chacun présenté un cas concret d'enquête DUP.

La journée sur l'archéologie préventive a été élaborée et les intervenants choisis par notre collègue Jean marie WILMART, commissaire enquêteur du Lot. Nous tenons à le remercier pour la qualité de cette journée qui a été très appréciée sur un sujet peu abordé dans nos formations.

La formation sur la pratique de l'enquête publique a été, comme les années passées, animée par Jacques LEFEBVRE et Didier GUICHARD, tous deux commissaires de l'AVEYRON.

L'organisation matérielle de ces journées est pilotée par notre commission formation qui a établi, à l'initiative de Michel ROUX, un guide pratique d'organisation des séances de formation.

En complément de ces formations organisées sous l'égide de la DREAL et du COPIL, l'ACEMIP a développé d'autres activités qui sont présentées, ci-après.

Les visites de site

En 2016, notre association a organisé les visites suivantes :

◆ Visite de l'unité d'incinération de déchets ménagers ECONOTRE à BESSIERES, le 15 mars.
26 commissaires enquêteurs, ont participé à cette visite proposée par notre collègue Christian BAYLE.

La commune de Bessieres est située à 35 km au nord de Toulouse, à proximité de la limite du Tarn et Garonne. Cette usine de traitement des déchets ménagers qui appartient au groupe Suez Environnement, traite par valorisation énergétique les déchets produits dans 153 communes du nord du département de la Haute-Garonne et notamment ceux de l'agglomération toulousaine. La capacité annuelle de traitement de ces importantes installations industrielles est de 170000 tonnes pour une production énergétique de 99 100 Mwh. 26 commissaires enquêteurs ont participé à cette visite qui s'est déroulée de 9h30 à 12h30. Une présentation de l'unité par le directeur du site en salle a été suivie par une visite des installations avec le responsable communication. Un retour en salle a permis ensuite un échange avec le directeur qui a répondu aux questions nombreuses de nos collègues. La visite s'est conclue par un déjeuner au restaurant "Le Flambadou", à VILLEMATIER.

◆ Visite de la déviation de la RN 117 à Prat et Bonrepos (Ariège), le 20 mai.
Environ 30 commissaires enquêteurs ont participé à cette visite montée à l'initiative de notre collègue Jules HERIN, délégué départemental de l'Ariège.
La matinée a été consacrée à la présentation du projet de déviation par notre collègue Christian MOIROT et la prise en compte de son avis motivé. Puis le président du Conseil Départemental Henri NAYROU et son directeur des travaux ont présenté l'avancement du projet et les difficultés rencontrées pour respecter les exigences de la DREAL.
Après le déjeuner, les participants ont pu visiter le site en cours de réalisation.

◆ Visite de l'ONCOPOLE le 15 juin
20 commissaires enquêteurs ont participé à la visite de cette exposition préparée par Notre collègue Michel MASSOU.
La visite a commencé par une présentation de l'Oncopole en amphithéâtre par :
- le professeur Daniel ROUGE, adjoint santé du maire de Toulouse,
- Benjamin GANDOUET, Directeur à Toulouse Métropole des questions concernant l'IUCT et en charge de son organisation et de son suivi depuis 2009.
Elle s'est poursuivie par une visite du bâtiment et des services libres de l'IUCT.
La matinée s'est conclue par un déjeuner à l'Hotel FULVIA.

◆ Visite de l'établissement PYROLAVE à CASTELSARRASIN, le 01 juillet
Cette visite a été organisée par la section du Tarn et Garonne de l'ACEMIP.
15 commissaires enquêteurs y ont participé.

L'entreprise réalise des plans de travail à partir de laves volcaniques de VOLVIC.

Rappelons que ces visites sont l'occasion d'acquérir de nouvelles connaissances mais aussi de se retrouver dans une ambiance toujours empreinte de cordialité et de sympathie.

Pour 2017, la visite du chantier du futur parc des Expositions de Toulouse est d'ores et déjà programmée le 14 juin.

Une visite de l'abattoir fermier occitan dans le Tarn est en cours de montage pour une date qui reste à déterminer.

Les activités départementales

Comme chaque année une ou plusieurs réunions d'échange se sont tenues au niveau de chacun de nos départements, à l'initiative de leurs délégués départementaux.

Le conseil d'administration adresse ses remerciements aux délégués départementaux et aux adhérents qui, en consacrant leur temps à la préparation et à l'organisation de ces réunions et visites, ont contribué à leur réussite.

Les Commissions départementales chargées d'établir les listes d'aptitude

Les effectifs des adhérents à l'ACEMIP et leur évolution entre 2011 et 2016 sont présentés en détail dans le rapport financier établi par notre Trésorier.

Les effectifs de l'ensemble des commissaires enquêteurs des 6 départements de Midi-Pyrénées relevant du Tribunal Administratif de Toulouse, résultent de la mise en œuvre des dispositions réglementaires portant sur le fonctionnement des commissions départementales, instituées par le décret du 4 octobre 2011. Depuis ce décret, l'agrément a une durée de validité de 4 ans au terme laquelle les commissaires enquêteurs sont dans l'obligation de se présenter à nouveau devant la commission.

Les commissions départementales réunies fin 2016, ont agréé 16 nouveaux commissaires enquêteurs et n'ont pas renouvelé l'agrément de 27 inscrits, dont des commissaires enquêteurs qui n'ont pas représenté leur candidature. En 2017, le nombre d'agréés est de 237 contre 248 en 2016.

Pour ceux qui devront représenter leur candidature dans les années à venir, L'ACEMIP a élaboré en 2013 un dossier type de demande de réinscription sur les listes d'aptitude dont chacun peut s'inspirer sans avoir nécessairement à en suivre strictement la trame. Ce dossier type est disponible sur le site internet de l'association.

Les délégués départementaux qui représentaient l'ACEMIP au sein de ces commissions, avec voix consultative, ont appelé l'attention sur la nécessité, pour les candidats à la réinscription de préparer soigneusement cette épreuve. Il se confirme, en effet, que les commissions sont plus exigeantes avec les candidats et que les entretiens portent sur des points plus en rapport avec la fonction de CE : motivation, suivi des formations, qualité des rapports réalisés, connaissance du Grenelle II, conception du rôle du CE,.....

On peut noter aussi que beaucoup des radiations résultent d'un certain découragement de la part de commissaires enquêteurs qui n'ont pas ou trop peu d'enquêtes. Ce constat rejoint le fait que le nombre d'enquêtes est très inférieur à ce qu'il faudrait pour permettre à chaque commissaire enquêteur de se voir confier 2 enquêtes par an.

Assujettissement de nos indemnités aux charges sociales

Par décret du premier ministre en date du 31 décembre 2015, l'assujettissement de nos indemnités (hors frais) aux charges sociales a été confirmé.

Après un an de gestation, il semble que cet assujettissement soit effectif depuis le début 2017.

Le Tribunal Administratif nous demande, en effet, pour les désignations postérieures au 01 janvier 2017, de fournir avec notre demande d'indemnisation une photocopie de notre carte vitale et de notre carte d'identité. Ces documents seront transmis au porteur de projet pour lui permettre d'acquitter nominativement les charges sociales sur nos indemnités.

Il semble bien que le principe retenu, que nous soutenons depuis de nombreuses années, est que nos indemnités, telles qu'établies par le tribunal Administratif, sont **nettes de charges sociales, le règlement intégral de celles-ci revenant au porteur de projet.**

Evolution de l'enquête publique

Michel Sablayrolles nous fera le point, en deuxième partie de l'Assemblée, sur les décrets d'application de la réforme de l'enquête publique objet de l'ordonnance du 03 août 2016 qui ne sont pas encore publiés..

Quelques points semblent avoir évolué par rapport à ce que nous avons dit lors de la journée de formation du 27 janvier.

II – LES PERSPECTIVES POUR 2016

Nous proposons à l'Assemblée Générale de renouveler pour 2017 les objectifs fixés lors de l'assemblée générale de 2016 qui demeurent d'actualité et qui s'articulent autour de cinq axes majeurs :

- ouvrir l'association à son environnement extérieur pour améliorer son image et sa notoriété en développant des relations constructives avec les instances en charge des enquêtes publiques : le Tribunal Administratif, les services de l'Etat, les représentants des élus et les associations.
- poursuivre nos actions pour la meilleure formation, tant initiale que continue, des commissaires enquêteurs en participant à leur définition et à leur mise en œuvre, dans le souci d'améliorer sans cesse nos compétences.
- réunir les commissaires enquêteurs, principalement au niveau départemental, pour créer entre eux des échanges riches et amicaux.
- organiser des visites de sites et d'installations dans des domaines liés à l'enquête publique. A cette fin, il est fait appel aux adhérents qui, par leurs relations, pourraient proposer des visites d'installations susceptibles d'intéresser les commissaires enquêteurs.
- informer nos adhérents sur l'actualité de l'enquête publique à travers notre site internet et la revue de presse de la CNCE.

Pour 2017, le COPIL a arrêté le programme de formation suivant :

➤ *Formations initiales assurées par l'Université de Toulouse:*

La formation de base 1 : le droit de l'enquête publique (13 mars) (1)

La formation de base 2 : le rapport d'enquête publique (23 mars) (1)

L'Urbanisme : approche juridique (19 avril) (2)

L'Urbanisme : approche pratique (11 mai) (2)

➤ *Formations assurées par la DREAL*

La réforme du droit de l'environnement (22 mai – lieu : Toulouse) (2)

Les enjeux énergétiques (2^{ème} semestre - lieu : Narbonne ou Carcassonne) (2)

Autre thème (non déterminé)

➤ *Formations initiales assurées par l'ACEMIP*

La réforme de l'enquête publique (27 janvier) (1)

La pratique de l'enquête publique (30 mars) (1)

(1) réservée aux nouveaux agréés

(2) ouverte à tous les CE

En complément du programme arrêté par le COPIL, l'ACEMIP a prévu d'organiser une formation sur l'urbanisme vue non pas sous l'angle juridique habituel mais sur l'angle technique et scientifique. Comment faire de l'urbanisme, en quelque sorte ? Cette formation devrait nous

permettre d'être mieux à même de formuler un avis sur les partis d'aménagement des enquêtes PLU qui nous sont confiées.

Cette formation devrait intervenir dans le courant du deuxième semestre.

Par ailleurs, une formation d'une demi-journée animée par un magistrat du Tribunal Administratif est prévue au 2^{ème} semestre portant sur les conclusions motivées. L'ACEMIP assurerait une présentation de cas en deuxième partie de journée.

En conclusion, les actions conduites depuis plusieurs années par votre Conseil d'Administration ont contribué à donner à notre association une image plus attrayante auprès des commissaires enquêteurs, mais aussi une représentation renforcée et aujourd'hui bien reconnue par ses interlocuteurs institutionnels : juridiction administrative, services de l'Etat, Collectivités Territoriales et maîtres d'ouvrage privés.

Tout le travail accompli repose sur le travail bénévole des membres du conseil d'administration et l'appui ponctuel d'adhérents. Sans ces investissements personnels désintéressés, l'activité de notre association serait nulle.

Aussi, faisons-nous appel à ceux d'entre vous qui souhaitent s'investir dans nos actions associatives. Vous pouvez nous apporter une aide précieuse grâce à votre expérience et vos compétences professionnelles qui constituent, par leur diversité, l'un des meilleurs atouts de l'ACEMIP. En retour, cet investissement bénévole constituera, pour celles et ceux d'entre vous qui y consacreront un peu de leur temps, une source indéniable d'enrichissement personnel.

Les membres de votre Conseil d'Administration soumettent à votre approbation les orientations prises et les actions menées en 2016, et vous demandent, pour 2017, de vous associer à cet effort commun dans l'intérêt de tous les commissaires enquêteurs de notre région.

Le Président
Christian LASSERRE